



FNAB

Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Dossier de presse

03/11/2022



Une action du réseau FNAB

TERRITOIRES BIO PILOTES

Un programme soutenu par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FNAB

40 Rue de Malte, 75011 Paris

Téléphone : 01 43 38 38 69

www.fnab.org

Relations Presse

William Lambert

06 03 90 11 19

william@lambertcommunication.com



SOMMAIRE

<i>Edito de Philippe Camburet, Président de la FNAB</i>	<i>p. 3</i>
<i>Présentation du réseau de Territoires bio pilotes</i>	<i>pp. 4 - 6</i>
<i>Le site internet territoiresbio.fr</i>	<i>p. 7</i>
<i>Actions et témoignages de Territoires bio pilotes :</i>	
<i>Communautés d'agglomérations du Pays Basque</i>	<i>pp. 8 - 9</i>
<i>Communauté d'agglomération du Pays de l'Or</i>	<i>pp. 10 - 11</i>
<i>Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo</i>	<i>pp. 12 - 13</i>
<i>Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole</i>	<i>pp. 14 - 15</i>
<i>Parc Naturel Régional de l'Avesnois</i>	<i>pp. 16 - 17</i>
<i>Présentation de la FNAB</i>	<i>p. 18</i>

Philippe Camburet Président de la FNAB



Depuis sa création, il y a plus de 40 ans, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique défend un modèle agricole et alimentaire respectueux des hommes et de la nature ainsi que la construction de filières territorialisées, durables et équitables. Les crises que nous traversons n'ont de cesse de rappeler la pertinence de ce modèle et l'urgence de la transition agricole et alimentaire.

Le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité nous obligent à agir pour la préservation de nos ressources, particulièrement de nos ressources en eau impactées par les pollutions des pesticides et engrais utilisés par l'agriculture conventionnelle. La crise du COVID et la guerre en Ukraine ont, par ailleurs, remis à l'ordre du jour la question de la sécurité alimentaire et de la reterritorialisation des productions.

L'agriculture biologique, qui n'utilise ni engrais ni pesticides chimiques de synthèse, préserve les prairies permanentes, favorise l'autonomie des fermes et le développement de filières de territoire, apporte des réponses à l'ensemble de ces défis.

Elle valorise les productions, le revenu paysan et répond à la demande des populations d'avoir accès à une alimentation de qualité, produite localement. Elle suscite de nombreuses vocations, en particulier chez les néo-ruraux, alors que se pose la question du renouvellement de la population agricole. Elle crée davantage d'emplois que l'agriculture conventionnelle.

De nombreuses collectivités œuvrent pour ces raisons au développement de l'agriculture et de l'alimentation bio : le réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) en accompagne plus de 400. Une trentaine d'entre elles, particulièrement engagées a, par ailleurs, rejoint le réseau des Territoires bio pilotes animé par la FNAB.

Au travers de réunions, de voyages d'études ou de webinaires, le réseau des Territoires bio pilotes favorise les échanges d'expériences. La FNAB apporte en outre aux membres du réseau son expertise et partage avec eux des informations sur l'évolution de la réglementation, des techniques et du marché. Cette veille et ces échanges permettent de mieux anticiper les défis, de mettre en place les bonnes actions, d'expérimenter et d'innover. Bref, d'aller plus vite.

Et en ce temps de crise, il y a urgence !



UN RÉSEAU NATIONAL DE COLLECTIVITÉS LOCALES

Créé à l'initiative de la FNAB et animée par elle, le réseau des Territoires bio pilotes rassemble plus de trente collectivités locales françaises de toute taille, qui déploient des actions novatrices et exemplaires en faveur de l'agriculture et de l'alimentation biologique. Qu'il s'agisse de communautés de communes, d'agglomération, de métropoles, de parcs naturels régionaux (PNR), ou encore d'aires d'alimentation de captages ou de bassins versants, ces territoires sont représentatifs des différents systèmes agricoles (grandes cultures, polyculture-élevage, maraîchage, viticulture, etc.) et de la diversité des contextes pédoclimatiques de la France métropolitaine.





UN RÉSEAU NATIONAL POUR AVANCER ENSEMBLE



Constatant que de nombreuses collectivités étaient désemparées face à la dégradation de la qualité de l'eau sur leur territoire, la FNAB a créé en 2008 le réseau Eau & Bio. Celui-ci a permis d'accompagner des collectivités pionnières dans le développement de dispositifs innovants reposant sur le développement de l'agriculture bio (AB) comme levier de protection de l'eau. En 2020, le dispositif Eau & Bio a été élargi à d'autres thématiques pour lesquelles l'AB peut avoir un impact positif : développement économique, filières agricoles de territoire, protection de la biodiversité, atténuation/adaptation au changement climatique ou encore renouvellement des générations d'agriculteurs.

Le réseau des Territoires Bio Pilotes a cinq ambitions :

- Favoriser les échanges et le partage de connaissance entre sites (**réunions nationales trimestrielles**, séminaires, **voyages d'études**, outils de suivi et de partage des dynamiques territoriales).
- Apporter des informations sur les expériences hors réseau (France, international) et sur des leviers d'actions innovants (réunions nationales trimestrielles, **veille et capitalisation**, sollicitation d'**experts** thématiques).
- **Faire connaître** le réseau et les démarches engagés par les Territoires bio pilotes qui le composent.
- Construire collectivement des **analyses thématiques** et identifier des problématiques à approfondir.
- Faire émerger et accompagner des **expérimentations** sur tout ou partie des sites : connaissance des flux de polluants, structuration des filières longues, démarche de dialogue territoriale, accompagnement des agriculteurs, etc.



LES OBJECTIFS DU RÉSEAU TERRITOIRES BIO PILOTES



DEVELOPPER

Mettre en œuvre les stratégies de développement de l'agriculture et de l'alimentation bio en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées.

INNOVER

Créer de nouveaux outils pour allier l'objectif à court-terme d'adaptation au marché des agriculteurs et celui à long-terme de gestion des services d'intérêts généraux.

EXPERIMENTER

Mettre en œuvre des expérimentations novatrices en appréhendant au mieux les limites et les obstacles au changement, notamment d'ordre juridique.

DOCUMENTER

Servir de supports prioritaires pour des travaux de recherche ou pour des évaluations de politiques publiques locales.

INFLUENCER

Analyser les expérimentations conduites afin de faire évoluer les politiques publiques (eau, agriculture, etc.).

DIFFUSER

Valoriser et faire connaître ces projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre à d'autres territoires.



www.territoiresbio.fr

La plateforme dédiée aux collectivités locales engagées dans la transition agricole et alimentaire.

Avec ses 450 animateur.rice.s, conseiller.ère.s, et technicien.ne.s, le réseau de la FNAB accompagne plus de 400 collectivités locales dans leurs projets de transition vers la bio et anime le réseau des Territoires Bio Pilotes. En 2020, la FNAB a en outre lancé le site internet territoiresbio.fr qui donne gratuitement accès à une boîte à outil complète destinée aux collectivités qui souhaitent développer l'agriculture et l'alimentation biologique.

Le site territoiresbio.fr est composé de quatre grandes rubriques :

POURQUOI DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Des informations sur l'impact positif du développement de l'agriculture biologique sur la protection des ressources en eau, l'économie et l'emploi, la biodiversité, le climat...

COMMENT AGIR ?

Dans cette partie vous trouverez des outils pour réaliser le diagnostic de votre territoire, identifier les freins et les leviers d'action pour développer l'agriculture, les filières et l'alimentation bio, pour construire votre projet, mobiliser les acteurs locaux, mettre en œuvre vos actions et les évaluer.

LE RÉSEAU FNAB VOUS ACCOMPAGNE

La FNAB peut vous apporter un accompagnement de proximité grâce à son réseau de proximité composé de 90 groupements départementaux ou régionaux, qui couvrent l'ensemble du territoire français. Toutes les coordonnées sont ici.

LES TERRITOIRES PILOTES

La FNAB anime depuis 2010 un réseau de territoires pilotes engagés dans des démarches innovantes. Ils sont aujourd'hui une trentaine et vous font bénéficier ici de leurs retours d'expériences.

Le site permet également de s'abonner à la newsletter [TERRITOIRESBIO](#) qui offre chaque mois un panorama complet de l'actualité bio ainsi que des retours d'expériences.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE

Créée en 2017, la Communauté d'agglomération du Pays Basque a rejoint la même année le réseau des Territoires bio pilotes et affiche clairement sa volonté de développer l'agriculture et l'alimentation bio en multipliant les initiatives : soutien à l'accompagnement technique, financement de formations, structuration de filières locale et, à partir de 2023, exonération pendant 5 ans de la taxe sur le foncier non-bâti pour les agriculteurs nouvellement convertis en bio.



Avec un territoire entre mer et montagne, la Communauté d'agglomération du Pays Basque présente le visage d'une **agriculture familiale diversifiée et de qualité**, avec des exploitations de petite taille (32ha en moyenne) et **4 filières AOP** : fromages Ossau-Iraty, vins d'Irouléguy, viande et jambon Kintoa, Piment d'Espelette. L'élevage ovin est prédominant : 44% des fermes ayant une orientation principale en ovin lait. Fin 2021, 7% des surfaces agricoles étaient menées en bio.

La Communauté d'agglomération du Pays basque a comme priorité la rémunération des paysans par la valorisation et la transformation des productions, le renouvellement des générations et la préservation des ressources, particulièrement de sa ressource en eau. Le développement de l'agriculture bio, qui n'utilise **ni pesticides, ni engrais chimiques de synthèse** et permet de mieux valoriser les productions des petites exploitations, répond à l'ensemble de ces objectifs.

120 conversions et installations en bio accompagnées en 3 ans

Sur la période 2018 - 2020, la collectivité a financé pas moins de 120 diagnostics à l'installation ou à la conversion en bio. Ceux-ci ont notamment été menés par **l'association BLE (Biharko Lurraren Elkartea *)**, **Civam Bio membre du réseau FNAB**, avec laquelle la Communauté d'agglomération est liée par une convention d'objectifs et de moyens. Cet accompagnement a été renforcé en 2022 avec une nouvelle aide à la formation pour les porteurs de projets souhaitant s'installer en AB (150€/jour pour un maximum de 4 jours de formation par an).

Les porteurs de projets peuvent également bénéficier du dispositif **de couveuse et d'espace test agricole Etxalte Lab**, qui leur permet de démarrer leur activité sur des terrains mis à disposition par la Communauté d'agglomération. Et cela tout en bénéficiant d'un accompagnement sur trois ans dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'association TREBATU. Deux des trois espaces test du territoire accueillent aujourd'hui des maraîchers bio, à Charritte-de-Bas (3ha) et à Bidart (2ha).

* "Association pour la terre de demain", en langue basque.

Améliorer le revenu paysan grâce aux filières bio de territoire

La Communauté d'agglomération Pays Basque a, par ailleurs, **priorisé l'émergence de filières de territoire dans l'objectif d'améliorer le revenu paysan en valorisant notamment la production fermière et l'agriculture biologique**. De 2018 à 2021, plus de 30 filières ou démarches collectives ont été accompagnées, pour un budget de 800.000€, dont plus de 20% pour des projets 100% bio. La collectivité a ainsi soutenu la structuration d'une **filière maïs bio**, autour de la variété Grand roux, à laquelle sont associés une douzaine de producteurs accompagnés par l'association BLE. Toujours avec l'appui de cette association mais aussi du Syndicat des vins d'Irouléguay, elle soutient la structuration de la **filière vins d'Irouléguay**, dont 45 % des surfaces en vignes sont certifiées AB. Un autre projet est actuellement mené pour valoriser et développer la **filière viande d'agneau de lait bio**, produit aujourd'hui essentiellement exporté vers le marché espagnol, où il est vendu au même prix que le conventionnel. La structuration en cours de la filière a déjà permis de réorienter une partie de la production sur le marché national bio, assurant ainsi la reconnaissance de la qualité du produit et de meilleurs revenus pour les éleveurs.

TÉMOIGNAGE

Lara Brion

Chargée de mission Eau et Agriculture

Communauté d'agglomération du Pays Basque

« L'appartenance au réseau des Territoire bio pilote apporte une ouverture sur les actions des autres territoires. Toutes les collectivités qui y adhèrent partagent le même objectif de préserver les ressources en eau et de développer l'agriculture bio. Nos échanges sont des moments riches d'enseignements, qui permettent le partage et le transfert d'expériences. Le support technique apporté par la FNAB nous est également utile. Pour la mise en place d'un Bail Rural Environnemental (BRE), la FNAB nous a permis d'accéder à des documents de référence et aux conseils d'autres collectivités, membres du réseau, qui nous ont fourni plusieurs modèles de baux établis, auxquels nous avons pu nous référer. »

complète de services : gestion des commandes, collecte des produits, conditionnement, livraison, promotion... Sur les 40 fermes basques concernées, 85 % sont en bio.

Pour développer l'agriculture et l'alimentation bio, la Communauté d'agglomération du Pays Basque déploie ainsi un éventail d'aides et d'outils qu'elle n'a de cesse d'enrichir, en jouant de plus en plus sur l'innovation. Dès 2023, c'est le levier fiscal qui sera actionné : les producteurs qui se convertissent au bio pourront bénéficier d'une **exonération de la taxe sur le foncier non-bâti** pendant 5 ans à partir de la date du début de conversion. La collectivité a par ailleurs lancé, fin 2022, une étude de faisabilité pour la création d'un **Centre de ressources des productions végétales bio**. Objectif : favoriser la recherche, l'expérimentation et l'échange d'expériences entre les acteurs de la production végétale bio de son territoire, où foisonnent les initiatives.

* Initiative Paysanne d'Approvisionnement des Restaurants Locaux et Alimentation en Pays Basque.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR

Les surfaces en bio sont passées de 10% à 20% de la surface agricole sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or de 2017 à 2022. Une croissance très supérieure à la moyenne nationale, fruit d'une évolution des attentes des consommateurs mais aussi d'une politique volontariste de cette collectivité, qui est membre du réseau des Territoires bio pilotes depuis 2018.

Souvent présenté comme le "jardin de Montpellier", le Pays de l'Or dispose d'une surface agricole de près de 6000 ha, qui couvre plus de la moitié de son territoire. Les productions y sont très diversifiées : maraîchage, arboriculture, horticulture, grandes cultures, viticulture, sans oublier l'élevage traditionnel de chevaux et des taureaux de Camargue.



La stratégie de développement de la bio a, au départ, été initiée pour protéger la ressource en eau, fragilisée par l'infiltration des nitrates et des pesticides dans la nappe phréatique. Maître d'ouvrage de dix captages au titre de sa compétence eau, l'agglomération a ainsi lancé en 2011 un programme visant à **réduire l'usage des intrants utilisés par l'agriculture conventionnelle**. En parallèle, dès 2013, la collectivité s'est fortement engagée dans **l'approvisionnement en produits bio pour la restauration collective**.

C'est dans ce cadre qu'elle a mis en œuvre dès 2016 un plan d'action baptisé AGRIBIO, dont l'objectif est de développer l'agriculture biologique, qui n'utilise ni pesticides, ni engrais chimique de synthèse.

Un impressionnant dispositif d'aide et d'accompagnement

L'agglomération a déployé un important dispositif d'actions pour encourager les agriculteurs à convertir leurs exploitations, en s'appuyant sur l'accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture et du CIVAM Bio 34, membre du réseau FNAB :

- organisation de **réunions** d'informations ;
- prise en charge financière par l'agglomération du Pays de l'Or et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse des **diagnostics techniques** pour les agriculteurs qui envisagent de convertir leur exploitation ;
- prise en charge en co-financement avec l'Agence de l'eau des **conseils individualisés** aux agriculteurs qui enclenchent un projet de conversion et de **l'accompagnement technique** aux coopératives désireuses de développer un atelier bio ;
- **acquisition foncière** en co-financement avec l'Agence de l'eau de terres autour des captages d'eau potable, afin de les protéger. Ces terres sont ensuite mises à disposition des agriculteurs, sous baux à clauses environnementales, notamment par l'application du cahier des charges AB ;
- **exonération pendant 5 ans** de la taxe sur le foncier non bâti pour les terres agricoles en bio ;

- mise à disposition gratuite de **broyat végétal** utilisable pour le compostage ;
- édition d'un **guide de promotion** des agriculteurs en vente directe qui valorise les productions biologiques.

Le levier de la restauration collective

Dès l'origine, la stratégie de développement de l'agriculture bio a été mise en lien avec la politique qualité du service de la restauration collective qui **produit et distribue en régie près de 4000 repas par jour** aux crèches, écoles, collèges et service de repas à domicile sur le territoire. A partir de 2014, **la part des produits bio dans les achats alimentaires a été progressivement augmentée** puis, à partir de 2017, les productions des agriculteurs en conversion ont été achetées au même prix que celles déjà labellisées.

Par ailleurs, afin de favoriser la relocalisation de ses approvisionnements, la collectivité a œuvré à la structuration d'une **micro filière maraîchère bio** : des producteurs bio ont ainsi créé en 2019 un GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) avec l'appui du CIVAM bio 34 participe à l'approvisionnement des cuisines de la communauté d'agglomération.

TÉMOIGNAGE

Stéphan Rossignol

*Président de l'Agglomération du Pays de l'Or
Maire de La Grande Motte*

« Notre appartenance au réseau des Territoires bio pilotes animé par la FNAB nous permet de suivre au plus près l'évolution de la législation, des aides, du marché et d'échanger avec d'autres collectivités qui œuvrent également au développement de l'agriculture et de l'alimentation bio. Nous avons par exemple récemment sollicité le réseau au sujet du dispositif des Obligations Réelles Environnementales (ORE) qui permet aux propriétaires fonciers de mettre en œuvre des actions de protection de l'environnement. Nous sommes également sollicités par d'autres territoires intéressés par les actions que nous avons mises en œuvre, comme par exemple l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les agriculteurs bio. Ensemble, nous pouvons avancer plus vite. »

Des résultats à la hauteur des efforts réalisés

De 2017 à 2022, **les surfaces en bio sont passées de 10% à 20%** de la surface agricole du Pays de l'Or. La proportion des pâturages menés en bio a quant à elle été multipliée par deux sur la seule année 2020 !

Du côté de la restauration collective, les résultats sont également très importants : **la part des achats bio dans l'approvisionnement des cantines est passé de 1% en**

2013, à 18% en 2018, pour atteindre 40% courant 2022. En parallèle, des actions ont été menées contre le gaspillage alimentaire auprès des personnels de cantines et des élèves qui ont permis de diminuer de 30% la part du non-distribué et de 18% le reste à l'assiette.

La collectivité s'attache aujourd'hui à développer les approvisionnements bio locaux, notamment avec les producteurs de l'AOP Taureau de Camargue. Elle poursuit par ailleurs ses actions de sensibilisation de la population. **Elle a ainsi lancé en octobre 2022 une opération "Défi foyers à alimentation positive" en partenariat avec le CIVAM Bio 34**, à laquelle participent une trentaine de familles. Celles-ci seront accompagnées jusqu'en juin 2023 pour augmenter leur consommation de produits bio et locaux, sans augmenter leur budget. Des points d'étape et des événements ponctueront cette opération, qui doit permettre de **démontrer que manger bio et local est à la portée de tous.**

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VALENCE ROMANS AGGLO

Les surfaces menées en bio ont augmenté de plus de 80% entre 2016 et 2021 sur le territoire de Valence Romans agglo, passant de 5119 ha à 9415 ha, soit 20,3% de sa surface agricole totale pour près de 28% des exploitations. Une forte progression portée par la stratégie de transition agricole et alimentaire de la collectivité drômoise, qui a adhéré dès sa création (2016) au réseau des sites pilotes Eau & Bio de la FNAB, devenu en 2020 réseau des Territoires bio pilotes. Son projet de territoire prévoit d'atteindre 50% de surfaces en AB d'ici 2050.



Le développement de l'agriculture bio est au cœur de la stratégie de transition agricole et alimentaire portée par Valence Romans Agglo, dont le territoire est composé à près de 50% de surfaces agricoles, avec une prédominance d'exploitations de petite taille. 2/3 des surfaces sont dédiées aux grandes cultures, mais les productions sont variées : légumes plein champ, maraîchages, arboriculture (abricots, pêches, noix), volailles...

La collectivité déploie son ambition bio au travers de deux programmes :

- **Le Programme Agriculture Durable et Eau** dont l'objectif est de préserver les nappes phréatiques des pollutions d'origine agricole (herbicides et fongicides). 50% de la surface agricole de l'agglomération est, en effet, située sur 8 aires d'alimentation de captages prioritaires qui fournissent en eau 80% de la population.
- **Le Projet Agricole et Alimentaire Durable de Territoire** a un triple objectif : donner accès à tous à une alimentation saine et de qualité, rapprocher l'offre et la demande locales et assurer le renouvellement des générations agricoles en préservant le foncier agricole, en suscitant les vocations et en favorisant la reprise des exploitations.

Un accompagnement complet et gratuit pour les conversions en bio

L'agriculture biologique est priorisée pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, avec une **trajectoire alignée sur le scénario Afterres 2050 réalisé à l'échelle du territoire**, qui prévoit notamment d'atteindre 50% de surfaces agricoles certifiées AB en 2050. Pour encourager les agriculteurs à la conversion ou à l'installation en bio, la collectivité a mis en place des actions d'accompagnement gratuites pour les agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captages prioritaires :

- **Des rencontres individuelles** sont réalisées par des agents de l'agglomération afin de les sensibiliser aux enjeux de la transition agricole, de faire un pré-diagnostic de l'exploitation et d'étudier

les pistes d'évolution possible pour réduire les impacts sur l'environnement, tout particulièrement la conversion à l'agriculture biologique.

- **Un accompagnement individualisé** est proposé aux agriculteurs qui envisagent de passer en bio et à ceux qui engagent une démarche de conversion : simulation économique, accompagnement technique et administratif, mise en place d'un plan d'action pour répondre au cahier des charges AB.

Ces actions, déléguées à **Agribiodrôme, membre du réseau FNAB**, et financées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sont inscrites sur plusieurs années afin d'accompagner les agriculteurs sur le long terme.

- **Paiement pour Service Environnemental (PSE)** : l'agglomération déploie depuis 2021 en phase test un dispositif innovant d'aides directes aux agriculteurs, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. 63 exploitations volontaires sont engagées dans ce dispositif de PSE d'une durée de 5 ans qui permet d'apporter une aide directe pour services rendus (diminution des produits phytosanitaires, création de mares, de haies...).

Une stratégie de reterritorialisation des filières

Le Projet Agricole et Alimentaire Durable de Territoire de Valence Romans Agglo vise, par ailleurs, à développer et promouvoir les circuits courts et à accompagner

la **restauration collective** vers un approvisionnement local et bio local croissant. La collectivité œuvre pour cela à reterritorialiser les approvisionnements de sa cuisine centrale, qui produit plus de 6000 repas par jour. Celle-ci utilise ainsi aujourd'hui 40 % de produits locaux bénéficiant d'un Signe d'Identification Qualité et Origine (SIQO), dont 24% en bio.

Valence Romans Agglo soutient également la **structuration de filières** de territoire à Bas niveaux d'Intrants (BNI). Trois filières ont été identifiées : pois chiche-soja, amandes et légumes de plein champ. Pour chacune d'elles, l'orientation bio a été confirmée pour son moindre impact sur la ressource. La collectivité est aussi partenaire du projet de structuration d'une filière blé-farine-pain bio et locale, porté par l'association "La Boulangerie Bio Locale et Solidaire", à destination notamment de la restauration collective.

Enfin, pour valoriser auprès des consommateurs et rendre visible les initiatives en faveur des produits bio locaux, l'agglomération a **lancé en juin 2022 la marque alimentaire territoriale "Toqué du local"**, qui permet d'identifier les acteurs économiques du territoire engagés dans la transition agricole et alimentaire (producteurs, commerçants, AMAP, professionnels de la restauration, brasseurs...). Un site internet dédié permet de géolocaliser sur une carte interactive les quelques 200 professionnels qui adhèrent à cette marque et dont la grande majorité est labellisée bio !

TÉMOIGNAGE

Anne Hugues

*Chef de projet économie agricole et espace foncier rural
Valence Romans Agglo*

« Le réseau des Territoires bio pilotes favorise l'échange d'expériences entre collectivités engagées dans le développement de l'alimentation et de l'agriculture bio. Les réunions, séminaires et voyages d'études organisés par la FNAB avec les membres du réseau ouvrent des horizons et permettent la diffusion des bonnes pratiques. Nous pouvons nous inspirer de ce qui fonctionne bien ailleurs et avons souvent été sollicités pour présenter notre projet agricole et alimentaire de territoire. »

LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Créée en 2019, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a rejoint le réseau des Territoires bio pilotes dès 2020. La collectivité, qui regroupe 54 communes, s'étend sur un territoire de 495,80 km² composé à 65% de terres agricoles, dont seulement 2,3% en bio. Elle affiche clairement sa volonté de développer cette part pour faire face aux défis de l'environnement et de l'alimentation.

La majorité des surfaces agricole du Havre Seine Métropole sont en polyculture élevage bovin (viande et lait), avec également d'importantes grandes cultures (lin, pomme de terre). Le territoire est l'un des plus productifs de France et les filières sont largement tournées vers l'exportation. Mais ce modèle est appelé à évoluer pour faire face aux défis rencontrés par le territoire :

- **la préservation des terres agricoles**, notamment des prairies permanentes, dans un contexte de forte pression foncière et de renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- **la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau**, le traitement des pollutions détectés sur les aires de captage mobilisant aujourd'hui d'importants investissements ;
- **le développement de filières de proximité** pour l'approvisionnement de la population en aliments de qualité produits localement.



L'agriculture bio comme levier de changement

Pour faire face à ces défis, le développement de l'agriculture biologique, qui n'utilise pas de pesticides ni d'engrais chimiques de synthèse et favorise le maintien des prairies permanentes, apparaît comme un puissant levier. C'est ce qu'a confirmé la démarche prospective menée conjointement en 2020 par Le Havre Seine Métropole avec le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande et la Métropole de Rouen, sur la base du scénario AFTERRRES 2050. Cette étude propose ainsi d'atteindre **45% de la surface agricole en bio d'ici 2050** pour ces trois territoires.

Lever les freins psychologiques à la conversion en bio

En 2020, le Havre Seine Métropole s'est appuyé sur l'outil **Sensibio**, développé par le réseau de la **Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)**, afin d'identifier les freins psychologiques à la conversion en bio. Cet outil, qui repose sur des entretiens menés auprès des agriculteurs, a été mis en œuvre sur les principaux bassins de captage du territoire par l'**association Bio en Normandie, membre du réseau FNAB**.

La collectivité a par la suite défini un plan d'actions pour encourager l'agriculture bio et l'a inscrit dans sa feuille de route 2021-2026. En complément de la politique agricole régionale, elle déploie ainsi des moyens d'accompagnement adaptés, techniques et financiers, pour encourager les agriculteurs prêts à engager une transition. D'ici 2026, la communauté urbaine prévoit **d'augmenter de 400 ha les surfaces en bio sur ses trois bassins de captage.**

Favoriser l'installation de maraîchers bio en zone péri-urbaine

Le Havre Seine Métropole a engagé plusieurs actions pour favoriser l'accès de la population à une alimentation de qualité, produite localement, et à l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

TEMOIGNAGE

Juliette Giacomazzo

Responsable du Pôle agriculture et alimentation

Charlotte de Soyres

Chargée de projet alimentation

Le Havre Seine Métropole

« L'appartenance au réseau Territoires bio pilotes est un atout précieux. Il favorise les échanges d'expériences et l'entraide entre collectivités toutes très investies et motivées pour le développement de l'agriculture biologique. Dans notre volonté de développer des filières bio locales, nous bénéficions ainsi de l'expérience de territoires qui ont mis en œuvre des démarches similaires et de l'expertise de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, qui a publié un Guide des filières bio de territoire. »

Dès 2015, un **espace test de 4 hectares en maraîchage bio** a été créé à Cauville-sur-Mer pour aider les jeunes exploitants à lancer leur activité. Il accueille simultanément trois maraîchers et a, depuis son lancement, permis l'installation sur le territoire de l'agglomération de plusieurs agriculteurs.

Début 2022, la collectivité s'est associée à la SAS Ceinture Verte Groupe et à la Chambre d'agriculture pour créer **La Ceinture Verte Le Havre Seine**. Cette coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a pour vocation de favoriser l'installation de fermes maraîchères en proposant des **exploitations clefs en main** (serres et bâtiments) ainsi qu'un accompagnement technique, pour un loyer modéré. Une vingtaine de fermes doivent être créées en 5 ans. Les trois premières, conduites en agriculture bio, doivent voir le jour en 2023, sur un terrain mis à disposition par la commune de Montivilliers.

Le Havre Seine Métropole a, par ailleurs, accompagné la commune de Fontaine-la-Mallet pour la **création du premier marché bio et local de la communauté urbaine**, qui a désormais lieu chaque semaine depuis le 10 juin 2022.

Dans un objectif de reterritorialisation et pour favoriser les conversions, la communauté urbaine Le Havre Métropole **souhaite aujourd'hui favoriser l'émergence de filières bio de territoire** assurant aux producteurs des débouchés locaux stables, notamment via la restauration collective et les marchés publics. **Une étude d'une durée de 9 mois va ainsi être lancée fin 2022** dans le cadre d'un appel à projet de la DRAAF Normandie, afin de déterminer sur quelles filières travailler et quels moyens mettre en œuvre. Les résultats sont attendus pour l'été 2023.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS

Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois a adhéré dès sa création, en 2011, au réseau des Sites pilotes Eau & Bio, devenu en 2020 Territoires bio pilotes et a engagé une stratégie volontariste de développement de l'agriculture biologique pour préserver son patrimoine naturel et ses ressources en eau. Depuis 2010, le nombre de fermes bio de son territoire a été multiplié par 5, passant de 32 à 170, avec aujourd'hui la moitié des exploitations laitières labellisées AB de la région Hauts-de-France.

Créé en 1998, le PNR de l'Avesnois s'étend sur 130 000 ha, dont 78 000 ha de terres agricoles où l'élevage bovin laitier est prédominant. **C'est l'une des plus importantes zones bocagères de France**, avec 51 300 ha de prairies et 9 700 km de haies. D'une très grande richesse en biodiversité, le bocage est un élément constitutif du patrimoine naturel local. C'est aussi un milieu fragile qui joue un rôle essentiel dans la filtration des eaux. **Or les aires de captage représentent 75% de la surface du PNR de l'Avesnois**, qui s'attache à la fois à la préservation du bocage et de la ressource en eau, les deux étant intimement liés. Le développement de l'agriculture bio, qui n'utilise ni pesticide ni engrais chimique de synthèse et favorise les systèmes d'élevage herbager, a ainsi très rapidement fait partie des priorités du parc.



Une dynamique de territoire impulsée avec l'aide du réseau FNAB

Avec la volonté de jouer un rôle pionnier, le PNR a inscrit dans sa Charte de Parc 2010-2025 un objectif délibérément ambitieux, **passer de 1,5% à 30% de la surface agricole en bio** et a rejoint le réseau des Sites pilotes Eau & Bio, créé et animé par la FNAB. Une adhésion qui s'est avérée déterminante : « *Le réseau FNAB nous a incité à mettre en œuvre une dynamique de territoire, avec la création d'un comité de pilotage, une animation technique dédiée et la rédaction d'un programme d'actions* », témoigne Caroline Rozalen, chargée de mission Agriculture durable au PNR.

Suivant ces préconisations, un comité de pilotage Bio est mis en place en 2011 avec des partenaires agricoles, institutionnels et associatifs. **Un programme d'actions est établi l'année suivante en s'appuyant sur la Grille d'analyse des territoires, un outil complet développé par le réseau FNAB** qui permet à la fois de réaliser un diagnostic, d'identifier les acteurs de la bio (agriculteurs, mais aussi transformateurs, distributeurs, commerçants...) et de construire un projet avec eux. A partir de 2014, Le PNR mobilise des financements spécifiques pour le développement de l'agriculture biologique (environ 300 000 €/an) grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de la Région Hauts de France.

L'appui technique de Bio en Hauts de France

Au quotidien, le PNR de l'Avesnois s'appuie localement sur l'expertise de Bio en Hauts de France (membre du réseau FNAB) et a rejoint en 2016 le réseau régional des territoires bio que celui-ci anime. **Partenaire historique du parc, Bio en Hauts de France mène avec lui des actions de sensibilisation des exploitants à l'agriculture bio** en organisant des animations collective : rencontres avec des agriculteurs bio et de visites de ferme, réunions d'information avec les opérateurs économiques, formations techniques... **Bio en Hauts de France apporte également un accompagnement individuel** aux agriculteurs déjà labellisées bio, en conversion, ou qui envisagent de se convertir : simulation ou diagnostic de conversion, étude technico-économique, calcul du coût de production, diagnostic environnemental, dossiers de demandes d'aides bio....

TÉMOIGNAGE

Caroline Rozalen

Chargée de mission Agriculture Durable

PNR de l'Avesnois

« Participer au réseau des territoires bio pilotes animé par la FNAB a été et demeure un atout important. Dès le départ, nous avons pu nous appuyer sur l'expertise de la FNAB pour l'élaboration de notre stratégie de développement de l'agriculture bio. Les outils qu'elle propose (Grille d'analyse des territoires, études Sensibio...), ainsi que les formations qu'elle organise permettent de nous placer dans une dynamique de progrès constant et d'être informés sur l'évolution des dispositifs nationaux. Le réseau permet également l'échange d'expériences avec d'autres territoires pilotes grâce à l'organisation régulière de réunions et de voyages d'études, en France, mais aussi ailleurs. Dès notre adhésion, nous avons ainsi pu participer à une visite à Munich (Allemagne), alors leader européen de la prévention des pollutions de l'eau par le développement de l'agriculture biologique. »

Le PNR participe par ailleurs chaque année au **Mois de la Bio** organisé par Bio en Hauts de France, événement qui permet de sensibiliser la population aux atouts de l'agriculture et de l'alimentation bio et locale.

Favoriser les filières bio et locales

Aujourd'hui, le PNR de l'Avesnois mène plus de 30 actions pour favoriser l'agriculture et l'alimentation bio avec Bio en Hauts de France et ses autres partenaires (Chambre d'agriculture, Avenir conseil élevage, CIVAM, Initiatives paysannes, Terre de liens, APROBIO...). Il œuvre en particulier à **développer les filières bio de territoire** en sensibilisant artisans, restaurateurs et commerçants aux enjeux territoriaux et leur fournissant des informations sur l'offre locale. Il a également favorisé la création de **marchés de producteurs locaux** : au nombre de huit aujourd'hui, quatre d'entre eux ne proposent que des produits labellisés AB. Le parc a, par ailleurs, lancé en 2018 un appel à candidature pour cibler des communes volontaires pour s'engager à introduire des

produits bio-régionaux dans leurs **restaurants collectifs** : depuis, 13 communes ont signé une Charte avec le PNR et bénéficient de son accompagnement.

La dynamique de territoire qu'a su impulser le PNR de l'Avesnois pour favoriser l'agriculture et l'alimentation bio fait aujourd'hui figure de référence. Les retours d'expériences que le parc partage dans le cadre du réseau des Territoires bio pilotes sont particulièrement appréciés et permettent à d'autres collectivités de s'inspirer de sa démarche.



La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Créée en 1978 afin de porter la voix des producteur.rice.s biologiques, la FNAB anime un réseau de proximité et de compétence fort de 10.000 fermes adhérentes et de 90 groupements départementaux ou régionaux, qui couvrent l'ensemble du territoire français. Il s'agit du seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France.

L'action de la FNAB repose sur le fait que l'agriculture biologique est une alternative agricole et alimentaire crédible et nécessaire face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du monde actuel. Acteur de la transition écologique depuis 40 ans, le réseau FNAB porte un projet sociétal global réaffirmé en 2016 dans sa ["Charte des valeurs"](#).

Au-delà de son objectif d'organisation, de représentation et de défense des agriculteur.rice.s biologiques, la FNAB met son expertise et ses compétences au service de celles et ceux qui s'engagent dans des démarches de transition agricole et alimentaire conformes à ses valeurs.

Outre les agriculteur.rice.s biologiques, le réseau FNAB et ses 450 animateur.rice.s, conseiller.ère.s, et technicien.ne.s, accompagne ainsi notamment :

- **les consommateur.rice.s**, au travers de nombreux projets menés avec les AMAP et des associations citoyennes ;
- **les collectivités locales**, avec plus 400 collectivités accompagnées, l'animation d'un groupe d'une trentaine de « Territoires pilotes » qui portent des projets particulièrement innovants, la création et la mise à disposition d'outils et de formations spécifiques,
- **les entreprises**, avec l'objectif de relocaliser leurs approvisionnements en produits bio, qu'il s'agisse de la démarche "Manger Bio Local en Entreprise" engagées avec plusieurs grands groupes (Orange, La Poste, Casino...) où du projet mené avec Picard Surgelés pour le lancement d'une gamme bio, locale et équitable.

Dans le contexte d'urgence climatique et environnementale que nous connaissons, le projet défendu par la FNAB d'une agriculture respectueuse des cycles naturels, sans pesticides de synthèse, sans OGM et d'une alimentation saine, accessible à tou.te.s, prend sens pour un nombre croissant de citoyens et d'acteurs économiques.